

# LES SITES PRESTIGE-LUXEMBOURG.COM - PRESTIGELUXEMBOURG.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site prestige-luxembourg.com propose un livret rémunéré à 4.06 % ! Il s'agit d'un site frauduleux de plus dans ce secteur d'activité. Nous en avons déjà identifié plus de 90 ! Il est à noter que le site prestigeluxembourg.com ne contient qu'une page permettant l'accès à la partie privée.

## Les sites internet

### Le site prestige-luxembourg.com

Il a été créé le 01/03/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/prestige-luxembourg.com>

## Le site prestigeluxembourg.com

Il a été créé le 22/02/2022. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/prestigeluxembourg.com>

### Nos recherches

#### Les faux noms

Le site utilise :

- M. Nicolas BORDET
- Mme Nicole PERRIN

#### Les produits

Nous publions ci-dessous un mail envoyé aux potentiels clients :

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/Le-mail-du-site-prestige-luxembourg.pdf>

Nous vous laissons apprécier le rendement...

Nous publions ci-dessous les conditions générales de ce livret mirifique :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/Les-conditions-generales-du-livret-du-site-prestige.luxembourg.com\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/Les-conditions-generales-du-livret-du-site-prestige.luxembourg.com_.pdf)

Il est à noter la référence au code général des impôts français. C'est très rare pour une société luxembourgeoise sauf si on a pris ce document sur un vrai site français... Une société luxembourgeoise utilise des références de son pays.

Vous trouverez le formulaire d'inscription ci-dessous :

[http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/Le-formulaire-du-site-prestige-luxembourg.com\\_.pdf](http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2022/03/Le-formulaire-du-site-prestige-luxembourg.com_.pdf)

### Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société luxembourgeoise. Elle est totalement étrangère à cette arnaque.

Cette page sera enrichie avec les nouvelles informations.

## Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Vous trouverez dans le lien ci-dessous l'enquête faite par le télégramme de Brest

<http://adcfrance.fr/sinformer/medias/articles-de-presse/>

Si vous avez effectué un investissement sur ces sites, vous pouvez nous contacter à l'adresse [placement@adcfrance.fr](mailto:placement@adcfrance.fr). Il faudra simplement nous indiquer le nom du site et nous joindre dans votre mail les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

*Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.*

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

